



Thaidene Nënë

Projet de Réserve de Parc National Thaidene Nënë

Négociations entre Parcs Canada et la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e

Parcs Canada a défini 39 régions naturelles terrestres distinctes dans l'ensemble du pays, chacune ayant des caractéristiques physiographiques et végétales qui lui sont propres. Ce cadre de régions naturelles constitue le Plan de réseau des parcs nationaux, et Parcs Canada a pour objectif de créer au moins un parc national dans chaque région naturelle. Le parachèvement du réseau permettra de protéger des exemples exceptionnels de la diversité naturelle du Canada, et fournira aux Canadiens l'occasion de mieux comprendre et apprécier cette diversité et de vivre des expériences à cet égard.

Les critères utilisés pour sélectionner des zones où de nouveaux parcs nationaux pourraient être créés consistent notamment à déterminer dans quelle mesure une zone est caractéristique d'une région naturelle donnée, dans quelle mesure un parc national

protégerait la biodiversité et l'habitat, quelles possibilités d'expérience exceptionnelles et d'apprentissage sur le patrimoine naturel et culturel seraient offertes aux visiteurs, s'il existe des conflits en matière d'utilisation des terres et si les gouvernements offrent du soutien, y compris les gouvernements autochtones locaux. La région à l'étude et son contexte régional sont évalués afin de proposer des limites et de négocier des ententes sur l'établissement d'un parc national. Les consultations auprès des groupes autochtones, des tiers intéressés et du grand public sont un élément essentiel du processus.



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

Située à l'extrémité est du Grand lac des Esclaves, et autour, dans la région centre sud des Territoires du Nord Ouest, Thaidene Néné signifie « terre des ancêtres » en chippewyan. Thaidene Néné est une région riche sur le plan culturel, notamment en raison des activités traditionnelles et contemporaines de chasse, de pêche et de cueillette qui y sont pratiquées par les peuples autochtones et des aires spirituelles que ces derniers utilisent.

Parcs Canada s'intéresse depuis 1960 à la création d'un parc national dans la région de Thaidene Néné, à l'extrémité est du Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord Ouest. En 2010, le gouvernement du Canada et la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e se sont engagés à négocier une entente visant la création de la réserve de parc national Thaidene Néné. En 2010, Parcs Canada et la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e ont entamé la négociation d'une entente d'établissement d'un parc national dans la

région de Thaidene Néné, et c'est le 14 novembre 2013 que les négociateurs sont parvenus à une entente de principe sur la plupart des éléments de l'entente. Celle-ci fait maintenant l'objet d'un examen interne et d'une consultation menés par la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e et Parcs Canada.

Comme l'entente est conclue entre la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e et Parcs Canada, elle porte seulement sur les relations entre ces deux parties et ne touche aucunement les intérêts des autres parties. Ces dernières participeront au projet de parc national par l'intermédiaire d'autres processus. Une fois signée et exécutée, cette entente constituera un contrat ayant force exécutoire et, en tant que telle, ne traite pas des droits ancestraux ou issus de traités de la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e, et ne constitue pas non plus un traité ni un accord de revendication territoriale au sens de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

QUE CONTIENT L'ENTENTE?

L'entente définit la relation entre Parcs Canada et la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e. Elle propose un cadre de coopération pour la planification, la gestion et l'exploitation de la réserve de parc national Thaidene Néné projetée et établit comment Parcs Canada et la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e travailleront en collaboration pour s'assurer que Thaidene Néné sera préservé et mis en valeur afin que les générations futures puissent en profiter

et enrichir leurs connaissances. L'entente contient notamment deux éléments clés, à savoir les processus de coopération entre la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e et Parcs Canada, et la façon dont seront réglés les différends qui pourraient survenir dans le cadre des processus de coopération. Le document porte également sur d'autres aspects, par exemple les infrastructures, les contrats, la formation, l'emploi et la continuité culturelle.



Pour obtenir plus de renseignements:

Direction de l'établissement
des aires protégées
Parcs Canada
C.P. 1166
Yellowknife (T.N.-0) X1A 2N8

Courriel: ThaideneNene.Info@pc.gc.ca
Téléphone: (867) 766-8460
Télécopieur: (867) 766-8466
Bureau: 5105, 50^e avenue, bureau 215
(Immeuble Greenstone)

Also available in English

Photos © Bob Wilson et Parcs Canada

